

Floride : la propagande LGBT en primaire est mise à mal...

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 27 janvier 2022

En France, les députés ont adopté un projet de loi interdisant des pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle d'une personne et auquel a été ajouté subrepticement et au même niveau l'identité de genre ressentie. **Une décision allant totalement à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant. Aucun député n'a voté contre.** [La liste des votants est ici.](#)

Outre-Atlantique, la Floride [tente d'empêcher l'endoctrinement](#) des élèves dans le programme LGBT et de rétablir les droits des parents. Au cours des dernières années, de nombreux États et districts scolaires de gauche à travers le pays ont adopté des politiques qui nuisent gravement aux élèves. Certains États comme l'Illinois, le Colorado, la Californie, le New Jersey et l'Oregon, [exigent](#) explicitement [que](#) les écoles endoctrinent les élèves dès *l'âge* de [3 ans](#). Les [politiques](#) des districts scolaires du Wisconsin et du Maryland interdisent aux responsables scolaires de divulguer aux parents toute information concernant la transition de genre de leurs enfants et le plus grand syndicat d'enseignants du pays, la [National Education Association](#), recommande cette même politique à l'échelle nationale.

En raison du tort que ces politiques LGBT radicales causent à nos enfants et à nos familles, les législateurs de Floride viennent d'introduire un projet de loi, [HB 1577](#), qui empêcherait ces politiques insensées d'être adoptées dans l'État. Le projet de loi interdit d'endoctriner les élèves de l'école primaire par propagande LGBT ou de fournir aux élèves de n'importe quelle classe des documents inappropriés. Le projet de loi stipule :

Un district scolaire ne peut pas encourager la discussion en classe sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans les classes primaires ou d'une manière qui ne soit pas adaptée à l'âge ou au développement des élèves.

Le projet de loi garantit que les parents seront informés de tout problème de genre ou de tout autre problème grave affectant leur enfant. Le projet de loi prévoit :

[Les conseils scolaires doivent] adopter des procédures pour informer le parent d'un élève en cas de changement dans les services ou le suivi de l'élève concernant sa santé ou son bien-être mental, émotionnel ou physique et la capacité de l'école à fournir un environnement d'apprentissage sûr et favorable à l'élève. La procédure doit renforcer le droit fondamental des parents à prendre des décisions concernant l'éducation et le

contrôle de leurs enfants en exigeant du personnel du district scolaire qu'il encourage un élève à discuter des questions relatives à son bien-être avec son parent...Le personnel du district scolaire ne peut pas décourager ou interdire la notification et la participation des parents aux décisions critiques concernant la santé ou le bien-être mental, émotionnel ou physique de l'élève.

Le projet de loi a passé son premier obstacle en faisant l'objet d'un rapport favorable de la commission de l'éducation et de l'emploi de la Chambre des représentants le 20 janvier 2022.